

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 198-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.914

Déposée le: 20.09.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 24.11.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pas d'arme pour les assistants de sécurité publique

L'émission 10vor10 du 6 septembre dernier a révélé que le canton de Lucerne, soumis à une sévère cure d'amaigrissement budgétaire, souhaite équiper ses assistants et assistantes de sécurité publique avec des armes à feu. Il semble par ailleurs que le canton de Berne prévoie lui aussi de « surclasser » ses auxiliaires de police.

Rappelons que la formation d'assistant ou assistante de sécurité publique dure trois mois, alors qu'à l'école de police, il faut une année pour apprendre à se servir de son arme.

Des experts tels que Max Hofmann, le secrétaire général de la Fédération suisse des fonctionnaires de police, ou encore Markus Mohler, l'ex-commandant de la police de Bâle-Ville, sont opposés à ce modèle au rabais. La police est en effet l'institution qui exerce le monopole de la puissance publique. Ses agents doivent faire preuve de prudence, de lucidité et de mesure dans l'usage de leur arme. C'est une tâche exigeante.

L'émission en question a suscité l'inquiétude de bien de nos concitoyens et concitoyennes : pareil changement de pratique ne va-t-il pas dégrader l'usage responsable qui est fait de la puis-

sance publique ? Peut-on vraiment armer des personnels qui n'ont pas suivi une formation suffisante ? Ce changement n'ouvre-t-il pas la porte à la privatisation des tâches de police ? Les responsables bernois de la sécurité n'ont jusqu'à maintenant opposé aucun démenti. Nous nous opposons à un tel changement et rejetons toute mesure allant dans ce sens.

Le Conseil-exécutif est prié dans ces conditions de répondre aux questions suivantes :

1. Les informations diffusées à l'émission *10vor10* et concernant les intentions du canton de Berne sont-elles exactes ?
2. Dans l'affirmative, comment le Conseil-exécutif peut-il prendre une telle responsabilité ?
3. Quels sont les principes qui guident l'armement des assistants et assistantes de sécurité publique ?
4. L'armement des assistants et assistantes de sécurité publique est-il réglé dans le projet de révision de la loi sur la police ?
5. Que pense la Fédération bernoise de police de l'armement des assistants et assistantes de sécurité publique ?

Motivation de l'urgence : le projet de révision de la loi sur la police va bientôt être envoyé en procédure de consultation. La population, les groupes d'intérêt et les partis politiques doivent savoir s'il est prévu d'armer les assistants et assistantes de sécurité publique et si ce changement de pratique est prévu dans le projet de révision.